

## Cinémas messins : la CDAC choisit le scénario de Kinépolis

Date : 21 novembre 2014



Confrontée à deux propositions d'implantation de multiplexes quasi-similaires, la CDAC de la Moselle a tranché le 17 novembre dernier en faveur du groupe belge Kinépolis, autorisé à construire deux nouveaux cinémas à Metz. Candidat malheureux, CGR accepte difficilement cette décision et se réserve la possibilité d'un recours.



Déjà implanté à Saint-Julien-les-[Metz](#), au nord de la ville, [Kinépolis](#) implantera un deuxième multiplexe dans l'enceinte du centre commercial Waves [Actisud](#) inauguré par la [Compagnie de Phalsbourg](#) fin octobre, puis un troisième au sein du programme futur centre commercial [Muse](#). La [CDAC](#) de la [Moselle](#) qui avait débouté une première demande déposée par l'opérateur belge en 2011 a convaincu la commission par ses engagements en direction des cinémas du centre-ville. Le groupe prévoit un investissement de 30 millions d'euros pour implanter un [Kinépolis](#) de six salles à Waves, puis un autre de huit autres salles dans le [quartier de l'Amphithéâtre](#) près de [Muse](#). Il financera également la rénovation du cinéma Palace situé place Saint-Jacques, au centre-ville, où sera transféré le cinéma d'art et d'essai Caméo-Ariel. Pour mieux répartir son offre, qui atteindra 4 014 fauteuils dans l'agglomération messine, [Kinépolis](#)

supprimera 200 places dans son complexe de Saint-Julien.

Candidat malheureux, CGR accepte difficilement la décision de la [CDAC](#) et se réserve la possibilité d'un recours. Basé à La Rochelle, le groupe, qui exploite 400 cinémas dans 35 villes de France, s'engageait aux côtés de l'investisseur parisien [Cofinance](#) et du spécialiste des équipements sportifs [Ars Commercias](#). Il prévoyait d'implanter un premier multiplexe dans le bâtiment de la Rotonde, bâtiment remarquable situé en entrée de Zac où les enseignes de meubles Fly et Atlas viennent de fermer. CGR comptait également à rénover le Palace et à implanter un multiplexe à proximité de [Muse](#) en 2017. L'offre prévoyait la création sur l'[Actisud](#) d'un « *village de loisirs* » selon un concept déjà décliné dans les Yvelines et dans l'Oise.



Il s'agit d'un choix d'aménagement du territoire. Nous proposons une alternative de qualité à la Zac de la Rotonde, où il n'est plus pensable d'implanter du commerce. Soit on abandonne cette zone, soit on lui donne une nouvelle vie.

Arnaud Le Mintier, directeur général de Cofinance

Propriétaire de 11 000 m<sup>2</sup> sur l'[Actisud](#), le groupe prévoyait un investissement de 25 millions d'euros sur le site de la Rotonde et en centre-ville.

La décision de la [CDAC](#) risque également de se heurter au recours des exploitants indépendants d'[Ars-sur-Moselle](#), de [Marly](#) et de [Pont-à-Mousson](#) (Meurthe-et-Moselle). Défavorables au projet de CGR, ils le sont tout autant à la perspective de deux nouveaux [Kinépolis](#). Ils dénoncent le futur monopole du groupe belge et regrettent une concurrence à armes inégales entre [multiplexes](#) et cinémas de centre-ville.